

(N^o 45.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1850.

Amendement présenté par M. le Chev^r DU TRIEU DE TERDONCK, au Projet de Loi sur les Denrées alimentaires.

*(Voir les N^{os} 11, 26, 86, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 99, 100, 102, 104 et 107
de la Chambre des Représentants, et les N^{os} 39 et 44 du Sénat.)*

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de proposer au Sénat, par forme d'amendement, que tous les ans, à partir du 15 mars jusques et y compris le 15 mai, on ne percevra pas de droit d'entrée sur les vaches laitières et les génisses.

Chev. DU TRIEU DE TERDONCK.